



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 15 MAI 2024**

Présents : M. Robert CAHU, Mme Marie TOUREL, M. Jean-Marc FROMENT, Mme Catherine PRAVIN, Mme Sylvie LOVOTTI, Mme Sylvie VIGNE, M. Olivier WERMUTH

Pouvoir : M. Etienne DEJARDIN à M. Robert CAHU

Observateur : Mme Jeanne PORTMANN, secrétaire de mairie – sur le point 8

Secrétaire de séance : Mme Sylvie LOVOTTI

Quorum : atteint

---

Ordre du jour :

---

1. Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 10/04/2024
  2. Délibération Transfert de Compétence de l'Eclairage Public au SMEG et mise à disposition des infrastructures
  3. Détermination des taux de promotion pour les avancement de grade – Année 2024
  4. Création de deux postes d'adjoint principal 1ère classe
  5. Adoption RPQS Eau et Assainissement
  6. Décision modificative M49
  7. Convention de stage – Gratification stagiaire
  8. Convention avec l'EPF Occitanie
  9. Questions diverses
- 

Début de la séance 11h06

---

**DÉLIBÉRATIONS VOTÉES**

Délibérations votées	Vote
<ul style="list-style-type: none"><li>• Election d'un Président de séance</li></ul>	Pour 8
<ul style="list-style-type: none"><li>• Délibération Transfert de Compétence de l'Eclairage Public au SMEG et mise à disposition des infrastructures</li></ul>	Pour 8
<ul style="list-style-type: none"><li>• Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade – Année 2024</li></ul>	Pour 8
<ul style="list-style-type: none"><li>• Création de deux postes d'adjoint principal 1ère classe</li></ul>	Pour 8
<ul style="list-style-type: none"><li>• Adoption RPQS Eau et Assainissement</li></ul>	Approuvé en l'état
<ul style="list-style-type: none"><li>• Décision modificative M49</li></ul>	Pour 8
<ul style="list-style-type: none"><li>• Convention de stage – Gratification stagiaire</li></ul>	Pour 8
<ul style="list-style-type: none"><li>• Convention avec l'EPF Occitanie</li></ul>	Pour 8
<ul style="list-style-type: none"><li>• Questions diverses : Achat d'un véhicule en remplacement du camion hors service</li></ul>	Pour 8

---

## **Examen de l'ordre du jour :**

---

### **1. APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10/04/2024**

Sous réserve de la correction à la page 2, § 4 : vote 6 voix pour les comptes administratifs

#### **Vote pour 8 voix**

### **2. TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE ÉCLAIRAGE PUBLIC AU SMEG : MISE À DISPOSITION DES INFRASTRUCTURES**

Nous avons délibéré le 14 mars dernier sur ce point. Il se trouve que la délibération transmise à la préfecture omet un paragraphe qui figure sur le projet fourni par le SMEG. Voir le nouveau projet complet joint avec le PV de mise à disposition associé : annexes A2.1 et A2.2.

#### **Vote pour 8 voix**

### **3. DÉTERMINATION DES TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE ANNÉE 2024**

Deux agents de la mairie classés en catégorie C peuvent, au titre de leur ancienneté et de leur expérience, bénéficier d'un avancement de grade qui reconnaît ces acquis. Il s'agit de Jeanne Portmann, agent administratif et Frédéric Bosquier, agent technique. Cette promotion est assujettie à l'avis favorable du CST (Comité Social Territorial). Le CST a donné cet avis favorable le 4 avril 2024 avec taux de promotion de 100 % de l'effectif : annexes A3.1 et A3.2

#### **Vote pour 8 voix**

### **4. CRÉATION DE DEUX POSTES D'ADJOINT PRINCIPAL**

La règle administrative est la création préalable des postes sur lesquels les 2 agents en question seront classés. : Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe et Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe : annexes A4.1 et A4.2

Les postes d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe et Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe sont conservés en cas d'embauche ultérieure.

#### **Vote pour 8 voix**

### **5. ADOPTION DES RPQS EAU ET ASSAINISSEMENT**

L'établissement des RPQS (Rapports sur la Performance et la Qualité des Services gérés par la mairie) est obligatoire. Pour nous il est question de l'Eau et de l'Assainissement). Ces rapports sont présentés au CM et font l'objet d'une délibération pour chacun des services gérés. Voir les Rapports Jointes A5.1 et A5.2

#### **Approuvé en l'état**

Nota : Le constat de toute fuite sur le réseau d'eau public doit être signalé en urgence à la mairie afin de solutionner le problème le plus rapidement possible et éviter les pertes d'eau importantes comme celles enregistrées en 2023 et vraisemblablement en 2024, ce qui est très dommageable pour la performance du service géré par la mairie.

Afin d'améliorer la réactivité de la maintenance, l'achat d'un détecteur de fuite dont le coût est d'environ 2000 € serait nécessaire pour localiser la fuite rapidement, l'intervention d'un professionnel pour le même service étant de 1000 € pour une journée de recherche ?

### **6. DÉCISION MODIFICATIVE M49**

Il s'agit de titres de recettes annulés.

Dépense de fonctionnement	chapitre 65	Article 6518 (Autres)	- 900.00 €
Dépense de fonctionnement	chapitre 67	Article 673 (Titres annulés)	+ 900.00 €

## **Vote pour 8 voix**

### **7. CONVENTION DE STAGE, GRATIFICATION STAGIAIRE**

La mairie envisage de prendre en stage une étudiante du cycle BTS Communication pour la période du 23 mai au 29 juin 2024.

Il est demandé de délibérer sur l'attribution d'une gratification de stage. Celle-ci est calculée sur la base de 4,00 € de l'heure, soit un mensuel de 616 € (six cents seize Euro) pour 22 jours travaillés.

Cette gratification n'est pas soumise aux charges sociales. Elle concerne les stagiaires de l'enseignement supérieur pour des stages allant de 4 semaines minimum et 2 mois maximum.

## **Vote pour 8 voix**

### **8. CONVENTION PRÉ OPÉRATIONNELLE AVEC L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER OCCITANIE**

Les discussions engagées avec l'EPF avec comme thèmes la construction de logements sur la zone Est du village (voir PADD du PLU), la construction d'un établissement public (école a priori) et une veille foncière sur certains secteurs du village ont abouti au projet de convention pré-opérationnelle joint. La synthèse de ce projet de convention est annexée également : annexes A8.1 et A8.2

Après approbation par le conseil d'administration de l'EPF, la convention devrait être signée au mois de mai par les 2 parties : EPF et Mairie de Canaules et Argentières.

## **Vote pour 8 voix**

### **9. QUESTIONS DIVERSES**

- ✓ Remplacement du camion municipal hors d'usage:  
Proposition est faite de remplacer le camion par l'achat d'un Citroën Berlingo diesel blanc de 2010, 80 000 km, attelage remorque, pneus neufs, contrôle technique passé pour un prix de 10500 €. Le véhicule pourra être mis à la disposition des élus en cas de nécessité.

## **Vote pour 8 voix**

- ✓ Le lotisseur du lotissement de la Fontaine, rue du presbytère, ne prenant pas en charge l'éclairage public de la partie de la rue longeant le lotissement, prévoir une demande de travaux au SMEG pour l'extension du réseau de l'éclairage public sur la partie non éclairée de la rue du presbytère.
- ✓ Les 5 lampadaires du lotissement des Jardins, rue de la Mercouline, ayant fait partie de la première tranche de passage en LED de l'éclairage public, sont de fait incorporés dans le domaine public de la mairie, la commune en assurant la gestion.  
Vérifier que la procédure de transfert d'office et sans indemnité de la voie privée du lotissement à la commune soit effective par arrêté du représentant de l'état.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, Mr le Maire clôt la séance à 13h35

Le Maire

La secrétaire de séance